



Vente annulée non remboursée

Par FLEUR50

bonjour,

Une maison a été vendue par un marchand de bien d'une EURL cette maison était en litige (propriétaire - marchand de bien) le tribunal a donné raison au propriétaire initiale de la maison de fait les nouveaux propriétaires n'ont jamais eu leur maison. L'avocat des nouveaux propriétaires n'étant présent dans la dernière audience (2016) le tribunal n'a pas demandé au marchand de bien de restituer l'argent de la vente aux nouveaux propriétaires.

Nous sommes en 2021 aucune action judiciaire n'a été entamée à l'encontre du marchand de bien les nouveaux propriétaires voudraient essayer de récupérer l'argent de cette vente, mais vu le temps passé est-ce possible vu que l'EURL a été radiée en décembre 2020.

J'ai lu qu'il y avait eu des jurisprudences à ce sujet quelqu'un peut-il m'éclairer à savoir si on peut assigner l'EURL en demandant un mandataire ad hoc.

Merci pour la réponse